



Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du camping de Lièpvre

Une commune et un camping dynamique

Située au cœur d'un cadre verdoyant et paisible, la commune de Lièpvre (Haut-Rhin) offre une qualité de vie exceptionnelle, véritable écrin de sérénité. Dynamique, Lièpvre se distingue par un tissu économique riche, porté par ses nombreux commerces de proximité et entreprises locales, qui participent pleinement à la vitalité de la commune. Les services à la personne et les associations y jouent également un rôle essentiel, renforçant le lien social et l'engagement citoyen.

Dans cet environnement propice à la détente et au bien-être se trouve le Camping du Haut-Koenigsbourg, un lieu idéal pour conjuguer tourisme et nature. La commune de Lièpvre souhaite que son camping devienne un acteur clé de cette dynamique, grâce à la qualité de ses prestations, en offrant aux entreprises l'opportunité de reprendre sa gestion.

Actuellement géré par la mairie (régie municipale), le camping est prêt à entamer une nouvelle phase de développement. La municipalité souhaite confier sa gestion à une entreprise capable de promouvoir et d'élever ce lieu à son plein potentiel.

Le camping de Lièpvre : un site verdoyant

Le Camping Municipal du Haut-Koenigsbourg, situé au cœur de l'Alsace, rue de la Vancelle à Lièpvre (68660), est classé 3 étoiles dans la catégorie « Tourisme ». Renouvelé le 07/11/2022, le classement est valable pendant 5 années.

Le camping compte 65 emplacements, 59 sont nus et 6 emplacements loisirs équipés de H.L.L. (Habitations Légères de Loisirs), offrant des hébergements adaptés pour des séjours prolongés.

Le camping comporte notamment, les bâtiments, aménagements et installations suivants :

- Un bâtiment d'accueil avec un bureau administratif,
- Un logement du gardien disposant de 2 chambres, 1 salon-séjour-cuisine, 1 terrasse, 1 SDB.
- 2 blocs-sanitaires,
- 15 bornes avec prises électriques,
- 1 vidoir pour caravanes et camping-cars,
- Zones de jeux pour enfants (Babyfoot, table de ping-pong, tobogan, terrain de pétanque...)

- La clôture de l'ensemble de l'équipement.

Un bloc sanitaire vient d'être rénové. Le système de chauffage des locaux est récent.

Un appel à candidature pour une exploitation privée

Jusqu'ici exploité sous le régime de la régie directe par la mairie, la commune de Lièpvre souhaite confier la gestion du camping à un exploitant privé. Dans ce cadre, la commune ne participe pas à la gestion du camping, mais elle souhaite néanmoins que le camping par son activité, contribue à l'attractivité de Lièpvre, principalement par la qualité de ses services.

La procédure de sélection d'un gestionnaire

La procédure de sélection du gestionnaire du camping de Lièpvre se déroulera en deux étapes :

1) Transmission d'un dossier comprenant les éléments suivants :

- **Projet d'exploitation** :

- Comprenant au minimum une présentation écrite des axes de développement,
- La nature de la structure juridique porteuse,
- Un CA prévisionnel sur 3 ans ainsi qu'un budget prévisionnel sur 3 ans également,
- Le budget prévisionnel indiquera le montant de loyer et son indice de révision que l'exploitant estime pouvoir payer à la commune de Lièpvre dans le cadre de son projet.
- Il indiquera également en fonction de la nature juridique du contrat qu'il envisage, la durée du bail.

- **Toutes références professionnelles** utiles attestant de la capacité à gérer un camping, comprenant au moins le Curriculum Vitae du gestionnaire candidat.

2) Une étude sur dossier sera faite par une commission de sélection municipale :

Les élus de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) précédemment désignés par délibération constituent la commission de sélection municipale. Elle étudie les offres sur dossier et se réserve la possibilité de réaliser un entretien avec les candidats.

Elle prendra en compte la qualité du projet et des références, le montant du loyer envisagé par le candidat.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Montant du loyer proposé et son indice de révision : 40%
- Capacité à gérer un camping : 60%

Calendrier

Publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : 28/09/24

Date limite de réception des dossiers : 22/10/24 à 12h00.

Désignation du gestionnaire : Novembre 2024

Information et visite

Le dossier d'information, les renseignements utiles ainsi que l'organisation de visite peuvent être demandés auprès de la mairie de Lièpvre aux coordonnées suivantes :

Mairie de Lièpvre,

44 rue Clémenceau

68660 LIEPVRE

Tél : 03 89 58 90 14

Courriel : mairie@commune-liepvre.fr

<https://www.camping-hautkoenigsbourg.com/>

Contenu du dossier :

- Plaquette de présentation du camping
- Plan du camping
- Recettes et dépenses de fonctionnement 2023